

PROVINCE DE QUÉBEC38^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 19 MARS 2008**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 19 mars 2008

Aujourd'hui, à quinze heures quarante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n^o 76 Loi n^o 1 sur les crédits, 2008-2009

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.